SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2013

Le vingt-six novembre deux mille treize à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

<u>Étaient présents</u>: DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RUER René, SANTNER Nathalie, VIGNERON Sandrine, LAMOUROUX Suzanne, LEVEQUE-ROUAUD Michèle, TOUCHE Bernard, RECOLIN Serge

Etaient absents : PEYRE Serge

Madame Nathalie SANTNER est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont données :

- Concernant les travaux AEP des Plans, ils sont achevés. Le branchement sera effectif pour le 27/11/2013.
- Concernant la future salle du Conseil Municipal : le Maire informe qu'une réserve de 5 000 € nous a été accordée au titre de la réserve parlementaire. Il informe également que le plafond a été démonté, que le plancher est mis. Reste le plafond suspendu d'un montant de 2000 € HT qui sera normalement fait pour la première semaine de décembre.
- Concernant la source de la Quinte : la régularisation est faite. Cette source va alimenter les fontaines pour arroser les jardins aux ayants droits. Un affichage en Mairie a été fait donc possibilité de le regarder et éventuellement d'émettre d'éventuelles contestations si cela était nécessaire.
- Concernant l'aire de camping-cars : un petit souci sur la participation communale qui s'étend de 0 à 1500 € a été relevé et doit être négocié. Il faut donc renégocier le devis pour que la participation communale soit nulle.

ORDRE DU JOUR:

1/ DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire informe que des décisions modificatives sur le budget principal et le budget de l'eau doivent être prises. Elles sont au nombre de 2. Une pour réalimenter en investissement l'opération 200 « voirie communale » sur le budget principal qui est à moins. La deuxième pour rajouter sur le budget de l'eau dans l'opération 10002 « Travaux AEP renforcement Bréau Les Plans » 5000 € puisque les travaux pour cette opération ont coûté plus que ce qui était prévu initialement.

2/ AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création d'une école primaire neuve en 2013, l'accès reste difficile et étroit à l'école et il existe un manque réel de place de stationnement. Il conviendrait, donc, d'en aménager l'accès pour une meilleure sécurité et de créer des places de parking, ce qui permettrait ainsi de réduire l'encombrement des véhicules stationnés sur la place et autour de la rue de l'école et enfin de matérialiser l'emplacement du point d'arrêt du bus scolaire. Pour cela des travaux de décaissement, dallage, revêtement et autres seront nécessaires. Un devis de 35 315,00 € H.T. de travaux a été établi. Après délibération, le conseil Municipal approuve ces travaux et décide de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2013 pour un montant de 35 315 € H.T de travaux et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette demande de subvention auprès de Monsieur le président du Conseil Général.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le maire présente au conseil municipal une demande de subvention faite par l'école. Cette demande concerne le projet de classe découverte pour un séjour de 3 jours en Aveyron sur le thème de la « Préhistoire et paléontologie » pour le cycle 3 et séjour « mini ferme » à la découverte des métiers d'autrefois et des animaux de la ferme pour le cycle 2 prévue du 9 au 11 avril 2014. Monsieur le Maire présente le plan de financement et le montant de la subvention demandée est de 50€ par enfant soit 25 enfants de Bréau. Le montant total de la subvention demandée par l'école est de 1250 €. Le Conseil Municipal après délibération, approuve le versement de la subvention de 50€ par enfant soit 25 enfants, le montant de la participation s'élève à 1250 € pour la classe découverte prévue au mois d'avril 2014.

Le maire expose la demande de subvention faite par l'Association La Clède Cévennes Cameroun dont la présidente est Mme Moulet Mireille. Le Conseil Municipal informe qu'il est prêt à étudier la demande puisque le siège social est situé sur la Commune mais pour cela il souhaite que cette association organise des animations ou autres (échanges de correspondant, conférence sur Bréau, rencontres etc...) afin qu'elle puisse étudier cette demande. En effet, le Conseil Municipal s'est prononcé sur toutes les demandes de subvention à caractère nationale etc... et à décider de ne rien leur attribuer. Il est décidé de faire un courrier à la présidente dans ce sens.

4/ REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle le courrier adressé par 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Viganais à M. le Préfet du Gard, courrier dans lequel elles s'insurgent sur la future répartition des délégués communautaires au sein des futurs conseils communautaires. Considérant le danger que fait courir ce projet de répartition des délégués pour l'indépendance et l'autonomie des communes (majorité absolue détenue par 3 communes) et compte tenu de la décision de M. le Préfet en CDCI et dans l'attente de l'arrêté préfectoral. Après délibération, le conseil Municipal décide de suivre les décisions qui seront prises par ces petites communes (action en justice, etc...) en participant financièrement aux éventuels frais pour un montant n'excédant pas les 150 € et en chargeant le maire de signer tout document lié au dossier.

QUESTIONS DIVERSES:

- Recensement de la population : Le Maire informe que le recensement de la population débutera du 16/01/2014 au 15/02/2014. Les agents recenseurs seront DUMAS Sandrine et EL FILALI Laetitia. Le coordonnateur est M. RUER. Il informe du forfait d'un montant de 1100 € attribué à la Mairie est redistribué aux agents recenseurs.
- <u>- SIE :</u> Une action en justice est menée. Il est demandé aux communes ayant voté la fusion de fournir certains documents tels que les convocations au conseil municipal lequel a pris la délibération concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et la délibération sur l'arrêté préfectoral. Monsieur le Maire donne donc à tous ses conseillers et adjoints une attestation à signer qui confirme avoir reçu les convocations sus-visées.
- repas du 3ème âge : Le Maire informe que cette année le repas de fin d'année aura lieu le jeudi 19 décembre 2013.
- Animation du 14/12/2013 : Il est rappelé le concert au temple de l'association Les Flâneries musicales
- Bulletin municipal : Le Maire informe que le bulletin est pratiquement prêt
- <u>- Feu d'artifice</u>: Il est rappelé que le feu d'artifice aura lieu le dimanche 29 décembre et qu'il sera offert un vin chaud et de la fougasse à la salle de l'Enclos.
- Réforme rythme scolaire : Sandrine et Yves informent au conseil municipal que le PEDT présenté (soit 2 x 1h30) à l'inspectrice académique concernant la réforme des rythmes scolaires pour septembre 2014 a reçu un avis favorable de sa part. Nous restons dans l'attente d'une confirmation écrite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.